

PROGRAMME POUR UNE SARTHE ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE



« Il est des époques où, parce que l'ordre se disloque, ne laissant subsister que ses contraintes vidées de sens, le réalisme ne consiste plus à vouloir gérer ce qui existe mais à imaginer, anticiper, amorcer les transformations fondamentales dont la possibilité est inscrite dans les mutations en cours ».

André Görz (philosophe et économiste)

*SOLIDARITÉS ET PARTAGE –page 2
CRÉATION D'EMPLOIS ET INCLUSION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE –page 10
TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES DÉPARTEMENTS –page 13
ÉGALITE, COHÉSION ET DYNAMIQUES DES TERRITOIRES –page 19
COHÉRENCE, ÉTHIQUE ET POUVOIR CITOYEN –page 27*

SOLIDARITÉS ET PARTAGE

La solidarité et le partage des richesses sont au cœur du projet écologiste : solidarité avec les autres humains, qu'il s'agisse des générations présentes, passées ou futures, solidarité aussi avec les autres êtres vivants et la Planète. Notre Terre a des ressources limitées et notre interdépendance est de plus en plus palpable. Nous ne pouvons donc qu'aller vers plus de partage et de proximité, si nous souhaitons continuer à nous développer, si nous aspirons à vivre dans un monde en Paix.

Pour nous, la solidarité est un fondement de la citoyenneté sociale, elle n'est ni une assurance, ni une charité. Partout dans notre pays, des initiatives citoyennes émergent pour améliorer la vie quotidienne, créer du lien social, accompagner l'emploi, faire vivre les territoires en milieux urbains, péri-urbain et rural. Le rôle des conseils départementaux est d'accompagner et de promouvoir cette mutation écologique, sociale et économique, pour transformer notre société et améliorer notre vie quotidienne à toutes et tous, en combattant par la base les crises qui frappent la France, l'Europe et le monde. Il est nécessaire de redonner à chacun le pouvoir d'inventer des solutions.

Les politiques sociales sont les compétences principales du département : Revenu de Solidarité Active (RSA), plan gérontologique et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), et les politiques d'accueil, d'accompagnement et d'insertion qui s'y rapportent. Le département organise également la protection de l'enfance en danger, ainsi que les dispositifs d'accueil et d'accompagnement de la petite enfance, et les collèges.

Dans les années à venir, les départements devront relever un double défi. D'une part, assurer une protection à tous et toutes, et en priorité aux personnes les plus vulnérables, en s'appuyant notamment sur les initiatives citoyennes. D'autre part, repenser profondément notre approche des politiques sociales. C'est cette double dynamique, entre gestion du présent et préparation de l'avenir que nous nous engageons à porter partout où nous serons élu-e-s.

Nos propositions phares

Pour une prise en charge globale et un véritable accès aux droits : lutter conjointement contre les inégalités sociales et écologiques.

À ce jour, nous ne sommes ni en mesure d'assurer à chacun et chacune l'accès à ses droits par une orientation coordonnée de tous les publics (personnes en situation de précarité, de handicap, personnes âgées, enfants en danger, mineurs étrangers...), ni en capacité de répondre aux nouveaux risques environnementaux, précarité énergétique, problème d'accès à une alimentation saine, non accès aux transports alternatifs à la voiture.

Nous devons développer la prise en charge globale des personnes, selon trois principes : pluridisciplinarité, mise en réseau, optimisation de l'existant. Les territoires ont aujourd'hui des organisations différentes, plus ou moins appropriés. Il s'agira de **créer des Espaces Départementaux des Droits et de Solidarité Écologique**. Ces espaces devront mailler le territoire, favoriser le dialogue et la coopération entre les acteurs sociaux et assurer une information sur les droits existants et les moyens de lutte contre les inégalités sociales et écologiques. Pour garantir la protection face aux nouveaux risques environnementaux, ces espaces travailleront à développer et soutenir les actions concrètes initiées par les acteurs du territoire, telles que les paniers solidaires en circuits-courts, ou les économies énergétiques, et accompagner les personnes dans leurs démarches pour des aides aux impayés liés à l'eau ou l'énergie.

Aujourd'hui, le Conseil général va au-delà de ce qu'exigent les normes nationales pour accéder au droit et impose des formalités superflues voire intrusives, comme la communication des relevés bancaires. **Nous simplifierons les procédures pour garantir l'accès au droit**. Les moyens qui ne seront plus consacrés à contrôler les ayants-droits pourront servir à les accompagner.

Le département doit s'adapter aux handicaps et non l'inverse.

Le handicap est désormais défini à partir de la prise en compte de la vie de la personne qui doit pouvoir accéder aux dispositifs de droit commun, quel que soit son âge : accès à l'éducation et à la formation, à l'emploi, au logement, aux loisirs et aux sports, à la culture, à l'information, aux soins, à la mobilité, aux instances de la société civile et civique.

L'application de la loi de 2005 a été repoussée en partie, mais le département se doit d'être exemplaire : **l'élaboration d'un agenda 22 pour l'égalité des chances des personnes handicapées et valides** (22 règles standard sur l'égalité des chances des personnes handicapées adoptées par l'ONU en 1993), en lien avec celui de la Région des

pays de la Loire, permettra de définir la stratégie à mener pour passer d'une vision sectorielle à une accessibilité universelle.

Le département a rattrapé depuis le début des années 2000 une partie du retard qu'il avait pris dans l'exercice de sa compétence de solidarité envers les personnes handicapées mentales.

Il reste cependant des besoins non satisfaits :

-> L'enjeu principal des prochaines années sera celui du **vieillessement des personnes handicapées**. Le département qui exerce cette compétence doit mettre en place un **schéma départemental d'accueil** des personnes âgées vieillissantes et créer des EPAHD pour pouvoir les accueillir.

-> Il manque une cinquantaine de places de foyers de vie en Sarthe, une cinquantaine également de places en ESAT.

En conséquence, une centaine de jeunes âgés de 18 à 20 ans n'ont pas de solutions à la sortie des instituts médico-éducatifs (IME). Cela bloque par ricochet l'entrée dans les IME à une centaine de jeunes enfants pour qui les parents n'ont pas de solution avec toutes les difficultés de vie associées.

Nous soutiendrons la création de 50 places nouvelles en foyer de vie et la mise en place de structures intermédiaires entre les IME et les ESAT dans l'attente de la libération de places d'ESAT par les travailleurs handicapés vieillissant accueillis en EPADH.

-> Il manque également **une cinquantaine de places en foyers d'accueil médicalisés**, cofinancés par le département et l'ARS. Le département sera moteur pour que l'ARS accepte le financement de ces 50 places et s'engage à apporter sa contribution.

Concernant l'emploi, le **Plan Local d'intégration des travailleurs handicapés** (PLITH) doit être redynamisé le travail en réseau avec les acteurs et actrices de l'insertion professionnelle en milieu ordinaire, en lien avec les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), tout en mobilisant les entreprises pour l'emploi des travailleurs/ses handicapé/es et pour leur maintien dans l'emploi, notamment à travers les clauses d'insertion.

Initier une politique innovante en direction des personnes âgées

La loi pour l'adaptation de la société au vieillissement confirme la tendance à privilégier le maintien à domicile pour l'hébergement des personnes âgées. Choix qui peut être judicieux mais peut faire porter la majeure partie de la responsabilité sur les familles : il conviendra d'en tenir compte dans les politiques budgétaires et celles d'aides aux aidants/es.

Il revient aux collectivités territoriales de mettre en place les politiques de prévention qui ne se limitent pas à la santé mais nécessitent une action forte en termes d'adaptation des

équipements, des logements et des services aux personnes en perte d'autonomie. Il s'agit d'initier des politiques publiques innovantes afin d'optimiser la qualité de vie de leurs populations vieillissantes, mais également pour favoriser le lien intergénérationnel, lui-même au centre des politiques sociales et d'insertion. Lors de la conception des nouveaux établissements, le respect de la vie des personnes âgées sera assuré dans tous les domaines, y compris celui de la vie affective.

Nous voulons **augmenter le nombre de places d'accueil en public et privé à but non lucratif de façon à rattraper le nombre de places en privé à but lucratif** ; prendre les mesures concernant le **forfait hébergement de sorte que les retraité/es puissent assumer seul/es cette charge** (imputation des coûts immobiliers répartie sur les différentes sections, charge des structures liées au personnel prise en charge par l'assurance maladie, basculement des dépenses d'animation du tarif hébergement sur le tarif dépendance). **Diffuser davantage le dispositif "à la place de la maison de retraite, l'accueil en famille"** ou équivalent. C'est une alternative à la maison de retraite : l'hébergement de seniors en familles d'accueil (un programme qui existe en Essonne) calqué sur l'accueil d'enfants placés et agréé par le Conseil général. Un dispositif méconnu qui permet pourtant de retarder la dépendance et de maintenir un lien social riche.

Il importe aussi de développer et dynamiser le réseau social et intergénérationnel autour des personnes âgées. Nous proposons donc que **le Conseil départemental soutienne la création d'un réseau type Voisin'âge**, à l'image de ce qui a pu se faire à Paris ou à Rennes, qui permet à la fois de lutter contre l'isolement de nos aînés, mais aussi de recréer du lien entre les générations et les habitants et habitantes qui vivent à proximité.

Une politique de l'enfance pour bien grandir

De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants, en élaborant un **projet de territoire pour l'enfance** auquel collaborent l'État, la CAF et les communes. Donnons la priorité au développement des places d'accueil collectif pour les jeunes enfants, en garantissant la mixité sociale et l'accès des enfants en situation de pauvreté, puisque chaque établissement accueillera une proportion d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté correspondant à leur proportion dans la population du bassin de vie de l'établissement. Nous favoriserons des démarches écologiques dans la crèche pour une meilleure santé des enfants : alimentation sans OGM et biologique, utilisation de produits de soin biologiques, contrôle de la pollution de l'air... Nous soutiendrons les crèches associatives et coopératives, ainsi que les crèches aux horaires décalés.

Dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, nous **souhaitons développer les alternatives au placement** afin de réduire la séparation de l'enfant et de sa famille aux seules situations inévitables et créer les établissements d'accueil mère/père/parents-enfant sous forme de résidence avec services, permettant d'accompagner au quotidien les parents (mineurs ou majeurs) isolés ou en difficulté.

Les aidant/es : professionnaliser le formel et accompagner l'informel

Il est essentiel de développer des services à la personne socialement utiles et créateurs d'emplois de qualité. Le Conseil départemental doit veiller à ce que les emplois dans les services du care (société du soin) ne soient pas des « petits boulots » mal payés, précaires ou particulièrement pénibles, alors qu'il s'agit d'emplois de haute technicité. Dans ce but, il convient de soutenir prioritairement les structures prestataires à but non lucratif qui s'engagent dans un réel processus de qualification, de professionnalisation et d'amélioration des conditions de travail et d'emploi. Le Conseil départemental, en lien avec la Région compétente en matière de formation continue, jouera son rôle pour élargir la formation des professionnels impliqués dans la prévention de la dépendance ainsi que dans l'aménagement du domicile des personnes devenant dépendantes.

Les modes de financement doivent permettre d'intégrer l'ensemble des temps de travail (et non les seuls temps d'intervention au sens strict) et l'ensemble des services fournis aux bénéficiaires (notamment les actions de prévention ou d'accompagnement social). **Il n'y aura pas de services de qualité sans emplois de qualité.**

Un logement de qualité pour toutes et tous.

Nous souhaitons mettre en place **une politique du logement solidaire et écologique** :

- > Diversifier les procédures, les matériaux et les types de constructions pour construire des logements sociaux en Bâtiment Basse Consommation (BBC) ;
- > Favoriser la construction de PLAI (logement très social) dont le nombre est très largement insuffisant par rapport à la demande ;
- > Construire chaque logement afin qu'il soit adapté en cas de perte d'autonomie, et assurer la construction de logements adaptés au handicap dans chaque opération de logements sociaux. La création de bourses au logement social permettra l'échange de logements.

Dans l'habitat ancien, un programme de rénovation volontariste, en particulier sur l'isolation thermique, permettra de réduire les factures de chauffage. Il faut aussi :

- > Favoriser l'intermédiation locative et les appartements relais, notamment à destination des familles hébergées en hôtel et des jeunes en rupture familiale ;
- > Renforcer la politique de lutte contre les expulsions en assurant par des chartes de prévention des expulsions la coordination de l'ensemble des acteurs du logement pour éviter les expulsions ;

-> Faire du bon fonctionnement des Fonds de solidarité pour le Logement une priorité : en abondant les fonds à hauteur des besoins, en les ouvrant aux propriétaires occupant/es et en garantissant une aide en faveur des impayés de fluides (eau, gaz, électricité..).

Le département doit également être en pointe pour lutter contre la précarité énergétique et le logement indigne. L'amélioration de la qualité des logements doit être une priorité. Pour cela :

-> Mettre en place des dispositifs de repérage des ménages en situation de précarité énergétique, leur fournir un accompagnement afin de déterminer le soutien optimum à leur apporter, qui peut être une formation à la maîtrise des dépenses énergétiques, des soutiens financiers pour une amélioration de l'habitat (pose de thermostat, isolation, etc.).

-> Développer les programmes de soutien financier à la rénovation pour une amélioration des performances énergétiques pour les propriétaires aux revenus modestes. Dans le cas des propriétaires bailleurs, l'attribution des aides doit être réservée en priorité pour la rénovation des logements loués à un prix inférieur à celui du marché, à des ménages aux revenus modestes.

Lutter en faveur de l'égalité femme / homme et contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Pour construire une société fondée sur le respect des différences et l'égalité, nous proposons de soutenir l'intervention au sein des collèges, sur les questions d'égalité femme/homme, la santé sexuelle et la lutte contre les discriminations ; de favoriser l'information de toutes et tous sur les questions de contraception et d'IVG, y compris en terme de conséquences sanitaires, notamment grâce aux plannings familiaux ; de renforcer la prise en charge des victimes de violence conjugale en assurant le maintien à domicile des femmes victimes de violence lorsqu'elles le souhaitent, en créant des logements-relais et en développant la coordination des lieux d'accueil et d'hébergement. Le dispositif de soutien aux crèches devra aussi permettre un meilleur équilibre dans la répartition des tâches entre hommes et femmes.

L'immigration, source de richesses culturelles, économiques et humaines.

L'immigration est une réelle chance pour nos territoires et le département doit être le garant du respect des droits et de la dignité des personnes. Nous mettrons en place un conseil départemental des résidents étrangers. L'accès au droit commun doit être assuré aux personnes immigrantes. Nous y travaillerons par :

- la poursuite de la garantie aux mineurs isolés étrangers des mêmes prestations qu'aux mineurs nationaux ou en situation régulière sur le territoire, notamment le droit à la scolarisation et l'hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ;
- l'accompagnement et le soutien des familles en situation irrégulière avec enfants dans le cadre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant ;

Des projets innovants en lien avec la nature et les animaux domestiques.

De nombreuses expériences montrent les bienfaits du contact avec la nature et les animaux pour des personnes fragiles (enfants en difficultés, personnes en situation de handicap ou malades comme Alzheimer, personnes âgées, etc.). Les conseils départementaux, qui ont pour principale compétence l'aide sociale, peuvent également mettre en place des projets innovants pour contribuer au mieux-être de ces publics. Par exemple :

-> Dans les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées : permettre la présence de l'animal de compagnie pendant les périodes d'hébergement ou de logement intermédiaire, afin de faciliter l'accès au logement des propriétaires d'animaux.

-> Dans les schémas d'organisation sociale et médico-sociale (personnes âgées et personnes en situation de handicap) : permettre la présence de l'animal de compagnie dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement, recourir à la médiation animale afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées ou installer des jardins à visée thérapeutique.

<p>POUR ALLER PLUS LOIN : CHANGER DE MODÈLE, OSONS LE REVENU DE BASE !</p>

Pour rendre plus juste et plus efficace la politique de solidarité, il y a beaucoup à faire pour aider celles et ceux qui trébuchent sur le chemin du travail, de la maladie ou de la retraite. Les écologistes sont prêts à y contribuer. Mais, quoi que nous fassions, la vision actuelle de la solidarité ne peut que générer déséquilibres et inégalités.

Au Brésil, au Canada, en Inde, en Namibie, aux États-Unis, des territoires sont allés plus loin, avec succès. Avec l'ensemble de l'argent de la solidarité, y compris celui des allocations chômage, ils ont créé un revenu de base, aussi appelé revenu universel, versé à toutes et tous, sans formalités ni conditions.

Dans une société où le plein emploi est devenu une fiction, où les écarts entre riches et pauvres ne font que s'aggraver, nous devons partager autrement les richesses. Avec le revenu de base, nous proposons de déconnecter le revenu du travail. Il accorde à chaque personne le droit à une existence économique digne. Nul ne pourra plus être dans la précarité ni marginalisé car il n'a pas un salaire suffisant.

Cette idée révolutionnaire n'est pas nouvelle, le philosophe Thomas Paine s'exclamait ainsi du haut de la tribune de l'Assemblée Nationale en 1792 : « Sans revenu, point de citoyen ». Pour lui, la Démocratie ne pouvait réellement fonctionner que si les citoyens qui la composent sont économiquement libres et disponibles pour la faire vivre.

Une idée autour de laquelle nous vous invitons à vous réunir le 12 mars 2015 avec Alain Lipietz, économiste précurseur de la réduction du temps de travail et des alternatives à la société du travail.

CRÉATION D'EMPLOIS ET INCLUSION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Demain, si le Conseil départemental agit dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique, ce sera par le prisme de ses compétences propres, notamment les solidarités. En effet, aujourd'hui, même si le Conseil général a développé une action en la matière, c'est le Conseil régional qui est compétent en matière de développement économique, et aussi de formation tout au long de la vie. La réforme territoriale va renforcer les compétences du second et fort probablement limiter celles du premier, avec la suppression de ce que l'on appelle la clause de compétence générale, qui permettait jusque-là à des collectivités d'agir dans des domaines qui n'étaient pas de leur compétence.

Le système actuel, avec sa course contre la montre et son hyper productivisme conduit à des situations invraisemblables : du surmenage de certains, à l'exclusion d'autres. Alors qu'il y a assez de travail pour tout le monde, nous n'avons jamais atteint un tel taux de chômage structurel dans notre pays. Et nous surproduisons, accumulons, nous jetons. Certaines personnes manquent, ont faim, alors que nous avons bien plus que ce qu'il nous faut pour vivre.

Face à ce constat, **les écologistes proposent de partager le travail et les ressources.** Notre économie ne doit pas être l'otage de considérations financières, mais un outil pour répondre à nos besoins. Elle doit être au service de l'humain, et non le rendre vulnérable voire esclave. **Notre économie doit être avant tout sociale et solidaire, elle doit être inclusive.**

Le Conseil départemental devra donc être le fer de lance de la solidarité économique et actionner tous les leviers à sa disposition pour favoriser la création d'emplois locaux et non délocalisables, pour ouvrir les portes de la vie économique aux personnes qui aujourd'hui en sont les plus éloignées.

Nos propositions phares

Développons l'économie d'abord sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire, se sont avant tout des valeurs qui pour nous devraient rayonner dans l'ensemble du monde économique : la primauté de l'Homme sur le capital, la non redistribution individuelle des profits réalisés, la démocratie fondée sur le principe « une personne, une voix », la libre adhésion et la solidarité. En Sarthe, la dynamique de l'économie sociale et solidaire n'est pas marginale, puisqu'elle concerne, rien que sur le Pays du Mans, 1033 établissements employeurs, 13 486 salariés, 17% de l'emploi salarié privé, une masse salariale brute de plus 300 millions d'euros.

Nous réorienter une partie du budget départemental relatif à l'économie vers un service autonome « Économie sociale & solidaire ». Notre objectif ? Développer le réseau et lancer un appel à projet annuel favorisant l'insertion des allocataires du RSA ou des jeunes éloignés de l'emploi, le soutien aux initiatives locales, le développement durable et l'encouragement d'actions de mutualisation. Le département doit s'impliquer afin de développer les jardins partagés, la formation à la permaculture, la construction collective ou réhabilitation de logements avec et pour les sans-abris, les épiceries solidaires, les banques alimentaires, la création de filières de récupération et de don de produits alimentaires ou matériels non consommés, etc.

Ces dernières années, les structures d'insertion ont été considérablement fragilisées par la généralisation des appels à projet : manque de visibilité, charge administrative croissante, course au montage de projets et concurrence entre acteurs. **Nous nous appuyerons sur des conventions pluriannuelles avec les structures œuvrant dans l'insertion,** pour leur permettre de travailler dans la sérénité et avec la nécessaire visibilité.

L'argent public vers le secteur privé doit contribuer aux progrès social et environnemental.

Ce qui est versé dans le pot commun par le contribuable doit servir l'intérêt général et lui seul. Si l'on peut considérer que des aides au secteur privé contribuent à dynamiser un territoire et peuvent ainsi bénéficier à un grand nombre de personnes, au-delà des bénéficiaires directs, ce n'est pas systématique.

C'est pourquoi, partout où ils sont en responsabilité, les écologistes portent la mise en œuvre du **principe d'éco-conditionnalité des aides financières** aux entreprises soutenues par le Conseil départemental. Ainsi, **en contrepartie de soutien public, le bénéficiaire doit s'engager pour l'intérêt général** : quota de recrutements, engagements concrets en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Une commission de suivi des aides, composée d'élus, de représentants syndicaux et d'associations sera mise en place pour assurer une évaluation transparente et plurielle des engagements pris.

Les actions du Conseil départemental doivent toutes être solidaires.

Notamment par ses commandes publiques, le Conseil départemental est un acteur économique à part entière. Il importe qu'il agisse de manière exemplaire à tout point de vue.

Nous généraliserons les clauses d'insertion sociale et environnementale dans les commandes publiques, en réservant dans les marchés publics une partie du temps de travail aux personnes les plus éloignées de l'emploi : allocataires du RSA, jeunes non diplômés, demandeurs d'emploi de longue durée, travailleurs handicapés...

Pour mener à bien cette action, le Conseil départemental pourra s'appuyer sur l'expertise du Réseau Grand Ouest. Nous donnerons à la Maison de l'Emploi les moyens de mettre en place un réel dispositif de suivi.

Mieux soutenir les personnes vulnérables pour le retour à l'emploi en territorialisant la politique d'insertion et en amplifiant les mesures adaptées.

Le chômage ne cesse de progresser et des familles se trouvent durement touchées par une crise économique structurelle qui se prolonge. **Les inégalités territoriales renforcent encore ses difficultés.** Selon le lieu de résidence, l'accès aux soins, aux marchés du travail, à l'éducation se trouvent faciliter ou non.

Nous proposons de **territorialiser la politique d'insertion** pour faire des territoires un lieu de partenariats et d'innovation en s'appuyant sur l'existant. Ainsi, **un renforcement des collaborations avec les communautés de communes** disposant d'un service Emploi/Formation permettra un meilleur suivi des personnes.

On sait que le chômage touche principalement les personnes peu ou pas qualifiées et que les situations d'illettrisme sont nombreuses en Sarthe.

En lien avec l'action du Conseil régional, une vigilance particulière doit être exercée et **les parcours de formation** adaptés doivent être développés hors ou en situation de travail pour permettre à chacun et chacune de redevenir maître de son existence.

Si les transports collectifs doivent être privilégiés sur l'ensemble du territoire, **un renforcement des actions d'aide à la mobilité**, et notamment l'accès au permis de conduire pour les personnes travaillant dans les métiers de l'industrie, du commerce et du bâtiment, sera opéré. De même, les initiatives permettant de disposer d'un véhicule les premiers mois de reprise de travail seront développés, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, l'accès aux soins doit devenir une priorité pour ces personnes. Elles sont encore trop nombreuses à ne pas posséder de couverture santé faute d'information. Nous souhaitons la mise en place de **prestations d'accompagnement aux soins** et des

interventions de professionnels de la santé sensibilisés aux problématiques d'exclusion.

A chacun et chacune sa chance.

Certaines personnes innovantes et créatives, souhaitant mettre en place des projets simples et nécessitant peu d'investissements ne trouvent pas le soutien nécessaire, notamment quand elles font partie des publics dits « fragiles » et sont à la marge du système dominant.

Nous créerons un fonds « Droit d'entreprendre » pour soutenir les publics fragiles désireux de se créer leur emploi et avec le besoin d'un premier apport. Il pourra s'agir d'un soutien direct ou par voie de caution en fonction des besoins. Les bénéficiaires du fonds devront être accompagnés par un développeur économique et seront soutenus par un parrain ou une marraine, qui les aideront notamment à trouver leur place dans les réseaux.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES DÉPARTEMENTS

Le constat est aujourd'hui largement partagé : nos manières de vivre ne sont pas durables. Additionnées les unes aux autres, elles ont des conséquences graves, voire irréversibles, avec une érosion sans précédent de la biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles et le changement climatique. **Des conséquences qui génèrent de l'injustice sociale et pèsent aujourd'hui d'abord sur les plus fragiles.**

Au nom de la solidarité, pour nos parents, enfants et petits-enfants, nous devons aujourd'hui changer de modèle. Il ne s'agit pas de retourner à la bougie, comme disent certaines mauvaises langues, mais **d'aller vers une société « du partage et du mieux-être pour toutes et tous » au lieu d'une société du « toujours plus posséder et consommer pour une minorité ».** C'est ce mouvement de transformation en profondeur que les écologistes appellent la transition sociale et écologique.

Le mouvement de transition est déjà en cours. Partout dans le monde, le peuple de l'écologie - qui représente bien plus que les partis politiques - se mobilise, expérimente, manifeste sa créativité pour un monde meilleur. Il importe aujourd'hui que la mobilisation se déploie, que de plus en plus d'acteurs, publics et privés, entrent en transition. **Les Conseils généraux ont aussi leur rôle à jouer, et doivent mobiliser tous les outils à leur disposition pour élaborer une politique territoriale de transition écologique.** Elle devra prendre en compte la nécessaire sobriété en ressources et en énergie, l'orientation vers des pratiques durables, la préservation ou la restauration des écosystèmes, une protection efficace de la biodiversité et de la ressource en eau.

Pour nous, la transition doit être au cœur des actions des Conseils généraux, le fil rouge qui inscrit l'action publique dans le long terme. Elle est donc au cœur de notre programme. La transition écologique ne se résume pas à un enjeu environnemental, mais concerne des sociétés en mutation. Les 0,4 % du budget aujourd'hui consacrés à l'environnement – même s'ils sont bien utilisés – ne suffisent pas. Nous en appelons à la revisite de toutes les politiques publiques par le prisme de la transition écologique, pour un Conseil départemental vraiment tourné vers l'avenir.

Nos propositions phares

Engager un projet territorial de souveraineté alimentaire.

Pas besoin de nous rendre malades et de détruire la planète pour nous nourrir demain. C'est ce que montre le scénario de prospective « Afterres 2050 » qui dégage des voies nouvelles pour l'agriculture, l'alimentation et l'énergie sur le territoire français. Il s'agit d'une expertise indépendante se fondant sur la demande alimentaire envisagée en 2050 à l'échelle nationale et internationale, et qui a été déclinée en Pays de la Loire.

Les ingénieurs de Solagro démontrent, via une expertise scientifique chiffrée, que nourrir la population française en 2050 (soit 71 millions d'individus) relève de l'horizon des possibles, mais que cela nécessite de sortir du schéma agroalimentaire actuel promu par l'OCDE. Les besoins alimentaires des français et des françaises pour 2050 ne sont pas l'unique objectif d'Afterres qui complexifie sa tâche en intégrant des enjeux globaux indissociables : lutte contre le réchauffement climatique, biodiversité, respect de la fertilité des sols, et qualité des eaux.

Sortons donc du productivisme agricole et revenons-en à l'essentiel : une agriculture qui répond à nos besoins et qui respecte nos paysans, et non un modèle qui engraisse quelques nantis, et nourrit les marchés financiers et spéculateurs.

Le département doit apporter sa pierre pour ré-orienter l'agriculture vers des pratiques économes en eau et en hydrocarbures, et soutenir une agriculture paysanne, sobre et créatrice d'emplois.

Pour cela, nous proposons :

-> De travailler, avec les autres collectivités et acteurs du territoire, à la transposition du scénario Afterre en Sarthe, dans la perspective de **mettre en place notre « projet alimentaire territorial »**. Cet outil d'aménagement du territoire permettra de co-construire avec les habitants et habitantes, acteurs économiques, élus, etc. un projet de territoire visant à relocaliser la production, la transformation et la consommation alimentaires. Nous saurons ainsi de quelles surfaces nous avons besoin pour nous nourrir, et cela éclairera les arbitrages à faire quand des projets de développement détruisent des terres agricoles. Nous veillerons à ce qu'il y ait une protection des zones naturelles, une limitation et une compensation de l'artificialisation des sols, tout en nous assurant que la compensation n'entraîne pas la destruction d'autres milieux.

-> Les valeurs de solidarité que portent les départements impliquent aussi de favoriser les installations et les fermes à taille humaine. **Nous contribuerons donc à l'accès à la terre en favorisant différentes formes d'appropriations collectives et progressives du foncier** (soutien à l'acquisition de foncier via les SAFER ou les Etablissements publics fonciers – si un jour nous en avons un dans la région -, et soutien aux actions de l'association Terre de lien).

-> **La mise en place de dispositifs d'aide pour les agriculteurs voulant intégrer les GIEE** (Groupements d'Intérêt économique et environnemental) prévus par la loi d'avenir agricole. Cela leur donnera une réelle indépendance dans le choix de leurs pratiques culturales vis-à-vis du modèle conventionnel et facilitera l'orientation vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, plus économiques et plus créatrices d'emplois.

-> Notamment via la commande publique dans la restauration collective (collèges, EPHAD, etc.), mais aussi par l'acquisition de foncier, et le soutien à une plateforme départementale d'approvisionnement, **nous contribuerons au développement du maraîchage bio** sur des surfaces d'un ou deux hectares. Cette source d'emploi considérable permettra l'émergence d'une agriculture paysanne fournissant **des produits sains et de qualité pour nos enfants et nos aînés**.

Une politique départementale pour la sobriété énergétique et climato-responsable.

La responsabilité des activités humaines dans le dérèglement climatique ne fait plus de doute alors que la raréfaction des ressources énergétiques est largement engagée. Ces constats nous obligent à revoir nos modes de développement et à prendre des mesures qui construisent une alternative énergétique départementale au "tout pétrole et nucléaire".

Dans le cadre d'une politique qui participe à la réduction des pollutions et à notre indépendance énergétique, nous engagerons le département à nous les niveaux, notamment :

-> Plusieurs territoires en Sarthe ont mis en place ou construisent actuellement leurs plans climat énergie territoriaux. Le Conseil régional a adopté son Schéma régional air climat énergie début 2014 ainsi que sa stratégie de transition énergétique. Le Conseil général de la Sarthe a quant à lui une page blanche en la matière, alors qu'il a en main plusieurs cartes à jouer en la matière, notamment en termes de réseaux électriques. Nous engagerons donc le territoire départemental dans une dynamique sur ces enjeux, pour qu'il **élabore sa feuille de route de la transition énergétique et adopte son plan climat énergie**.

-> Nous engagerons dès le début du mandat un **vaste plan d'isolation et de production d'énergie renouvelable des bâtiments** gérés par le Conseil départemental que ce soient les collèges, les maisons de retraites ou les logements sociaux, sans avoir recours aux partenariats publics privés. Ce plan comprendra un volet de lutte contre la précarité énergétique en lien avec la politique de solidarités visant les personnes les plus fragiles ;

-> Nous encouragerons les alternatives au « tout pétrole et nucléaire » en favorisant **le développement des énergies renouvelables et des réseaux associés** (photovoltaïque, géothermie, éolien, biomasse, méthanisation, bois énergie,

méthanisation,...) au service de notre territoire et de ses habitants. Pendant trop longtemps, notre Conseil général a été un frein au développement des énergies renouvelables, notamment en matière d'éolien. Il est temps que cela change ! S'il n'est pas souhaitable d'installer des parcs éoliens n'importe où, cette source d'énergie fait partie d'un mix énergétique équilibré. Nous soutiendrons son développement raisonnable, en particulier les projets d'éolien citoyen, ancrés sur le territoire. Le développement d'énergies renouvelable pourra aussi mettre à contribution les industries de notre territoire, notamment le secteur de la sous-traitance automobile : ce sont des métiers très proches.

-> Pour aider les territoires à s'engager dans des projets innovants en matière d'énergie, nous travaillerons avec les autres collectivités, notamment Le Mans Métropole et la Région qui ont avancé sur ces sujets, pour **créer une structure d'expertise, d'ingénierie et de portage financier, par exemple une sociétés d'économie mixte (SEM) départementales de soutien au développement des énergies renouvelables.**

Pour un département en accord avec sa nature.

La nature nous concerne toutes et tous. Elle est à la fois source de bien-être – des études montrent que le contact avec la nature améliore l'état de santé et diminue le stress - , et indispensable à notre économie, 40 % de l'économie mondiale dépend des services « écosystémiques ».

La réforme territoriale en cours place les Régions comme chef de file en matière de biodiversité. Mais les Conseils départementaux continuerons d'exercer des compétences en lien direct ou non avec la nature, et pourrons **agir pour améliorer la prise en compte de la biodiversité partout où cela est possible.**

En premier lieu, le Conseil départemental devra être exemplaire, **gérer ses propriétés et entretenir les espaces sous sa responsabilité, comme les routes, de manière à favoriser la biodiversité et préserver la nature.**

A priori, les Conseils généraux garderont la responsabilité des Espaces naturels sensibles avec une fiscalité dédiée. D'une part, nous veillerons à l'utilisation transparente de cette taxe pour assurer que son utilisation sert exclusivement au financement de projets dédiés à la biodiversité. D'autre part, **les Espaces naturels sensibles du département, qui bénéficient aujourd'hui déjà d'une stratégie départementale, doivent devenir des points nodaux de la biodiversité : développement, mise en réseau et interconnexion.** La politique départementale doit s'articuler avec les actions entreprises au niveau régional, comme la Stratégie de création d'aires protégées, et le Schéma régional de cohérence écologique. Elle doit aussi favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les différents documents de planification des collectivités (Schéma de cohérence territorial, Plu locaux d'urbanisme intercommunal...).

La forêt et le bocage sont des infrastructures vertes qui contribuent à l'identité de la Sarthe, et à l'image positive de notre territoire. **Le Conseil départemental poursuivra**

sa politique en faveur de la préservation et du développement du bocage. En parallèle, il soutiendra **l'émergence de structures d'économie sociale et solidaire, avec une dimension d'insertion, pour entretenir ces espaces, et les valoriser de manière durable.** A l'image de la SCIC Bois Energie qui existe en Mayenne, nous pouvons aussi permettre un développement économique, le maintien ou la création d'emploi en valorisant intelligemment ce que la nature nous offre généreusement.

Nous devons aussi offrir la possibilité à tous les Sarthoises et Sarthois de mieux connaître la nature près de chez eux et de bénéficier de ses bienfaits. Nous avons la chance d'avoir sur notre territoire des spécialistes passionnés et passionnants qui peuvent nous ouvrir les portes d'espaces remarquables et peu connus, et nous donner les clefs de lectures pour mieux comprendre notre environnement. **Le Conseil départemental soutiendra donc les réseaux naturalistes et s'appuiera sur leur expertise dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.** Malheureusement, aujourd'hui, ces réseaux sont chaque année un peu plus affaiblis par les coupes budgétaires.

Innovons dans la gestion de nos déchets.

La gestion des déchets ne dispose pas de solution unique et universelle : elle passe par la complémentarité et l'adaptation au contexte local. C'est un problème de mode de vie et de choix de consommation. **La prévention des déchets est la priorité absolue,** ses possibilités doivent être systématiquement envisagées avant tout choix ou décision dans ce domaine.

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Dans la mesure où il garde une compétence en matière de déchets dans le cadre de la réforme territoriale en cours de débat, le Conseil départemental poursuivra sa politique de prévention, en allant plus loin : nous mettrons en place un dispositif d'aide les aux collectivités pour mettre en place une **tarification incitative** et les inciterons à se constituer en syndicats de taille suffisante pour être efficaces. Notre cellule d'accompagnement aux collectivités leur apportera aussi toute l'expertise pour **passer en régie pour les collectes,** c'est-à-dire gérer directement cette question et ne pas faire appel à des prestataires extérieurs.

En complément, le Conseil départemental soutiendra **un éventail d'actions permettant de mieux gérer nos déchets et de les recycler :**

- > Création et développement ressourceries, recycleries et toute initiative visant à économiser les ressources, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- > Encouragement des pratiques vertueuses en renforçant, en lien avec les collectivités locales, un réseau d'ambassadeurs du tri, rémunérés, actifs dans les communes, les déchetteries...
- > Développement du tri à la source dans les établissements et les logements dont elle à la charge en proposant des informations plus claires et en fournissant plus de bacs individuels et de points de compostage en jardins publics, écoles ou immeubles.

-> Remettre au goût du jour les consignes (remploi des emballages en circuits-courts, en complément de la reterritorialisation de l'économie), tout en s'assurant de la mise en place de consignes pour les bouteilles de vin dans les cafés, hôtels, restaurants (les autres bouteilles sont déjà traités)...

-> Soutenir dans le cadre du plan de prévention l'implantation de poulaillers individuels ou collectifs, mais aussi le compostage à domicile, qui permettent une baisse de 35 % de collecte d'ordures ménagères.

Dans un souci d'optimisation de la ressource et de santé publique, notre projet est aussi de programmer **la sortie du département de l'incinération**.

Certains déchets sont plus dangereux que d'autres comme **l'amiante**. Dans le cadre de l'action liée au plan relatif au déchet du bâtiment, le Conseil départemental mettra en place un programme d'actions volontariste en ce qui concerne l'amiante, à l'image de ce qui a été porté en Mayenne.

Enfin, **la politique déchets est une porte d'entrée vers l'économie circulaire**. Ce n'est pas la seule mais, pour nous, il est écologiquement important de boucler les cycles de vies des matériaux au plus près du consommateur. Cela permet la reterritorialisation de l'emploi et l'économie des matières premières locales neuves ou issues du recyclage. Nous veillerons donc à ce que les actions du Conseil général s'intègrent dans une dynamique d'économie circulaire, intègre et encourage les initiatives territoriales.

Veiller à la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, contribuer et soutenir la prévention des risques.

Les compétences en matière de gestion de l'eau et du risque inondation vont basculer vers les intercommunalités. Il n'en demeure pas moins que le Conseil général est aujourd'hui un acteur important des politiques de l'eau et de réduction des vulnérabilités, notamment par sa participation active à l'Institut interdépartemental du bassin de la Sarthe.

Le Conseil départemental assurera donc une bonne **transmission de ses compétences vers les intercommunalités afin que la nouvelle organisation institutionnelle se traduise par une réelle plus-value**. Il ne se désengagera pas de l'Institut interdépartemental du bassin de la Sarthe avant de s'être assuré d'une bonne implication des nouvelles collectivités responsables.

Dans le cadre de sa mission relative à la cohésion des territoires, il soutiendra la structuration de la maîtrise d'ouvrage pour permettre le passage à l'action sur les enjeux de l'eau. Nous élargirons les missions du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) et accompagnerons les collectivités souhaitant repasser à un mode de régie directe, par un **fonds départemental pour le diagnostic des coûts/avantages** de ce mode de gestion par rapport à la délégation du service public de l'eau.

En lien avec ses compétences en matière de biodiversité, le Conseil départemental accompagnera les collectivités dans la **démarche "zéro pesticides"**, en anticipation de la Loi Labbé qui prévoit l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires pour les particuliers et collectivités territoriales. Cela passera par la mise en réseau, en lien avec l'Institut interdépartemental du bassin de la Sarthe des gestionnaires d'espace pour permettre le partage et la mutualisation des expériences, et le développement d'une expertise partagée.

ÉGALITE, COHÉSION ET DYNAMIQUES DES TERRITOIRES

Le contrat social français se caractérise par **des services publics de qualité assurant l'égalité sur l'ensemble du territoire**. L'égalité d'accès à l'éducation, à la justice, à la santé, à l'emploi, à l'eau, à l'énergie ou aux transports est essentielle pour que notre société assure sa cohésion. Elle est aussi essentielle pour le bien-vivre ensemble, un développement harmonieux, et pour permettre les transitions à engager au XXIème siècle.

Or, aujourd'hui, les discriminations territoriales se creusent. Les services et les activités se concentrent de plus en plus dans les centres urbains, alors que la périurbanisation continue de créer des zones dortoirs ou centre commerciaux hors sol, et que les campagnes se vident de leurs paysans et habitants.

Nos territoires doivent entrer en coopération. Finie l'époque de la multiplication des salles de fêtes ou autres équipements publics dans chaque commune. Cessons aussi de faire pousser des zones d'activités comme des champignons, animés par la pensée magique qu'une zone d'activité créée systématiquement de l'emploi. **Entrons en dynamique collective pour une Sarthe vivante, proche de son terroir et où il fait bon vivre.**

Notre territoire est riche de sa diversité et de son patrimoine naturel et culturel. Nous devons à la fois le préserver et le respecter, en vivre et le valoriser. **Demain, le Conseil départemental aura en charge la cohésion territoriale, et nous ferons en sorte qu'il contribue à une Sarthe plus juste !**

Nos propositions phares

Vers un plan stratégique pour le maintien et le redéploiement des commerces et services de proximité.

Les zones rurales éloignées des centres urbains se vident, leurs populations vieillissent, les espaces et parfois le bâti tendent à déperir. La fermeture d'établissements scolaires, hospitaliers, administratifs ou encore postaux impacte durement ces territoires. Plus d'une commune sur trois n'a plus de commerce. Le nombre d'épiceries a chuté, conséquence de l'augmentation du nombre de supermarchés et des hypermarchés en zone péri-urbaine.

Aujourd'hui, le Conseil général mène des actions en soutien aux services et commerces de proximité. Citons pour exemple les pôles santé ou les espaces numériques de proximité. Mais ces actions sont juxtaposées sans une approche globale territoire par territoire. Sans cette approche transversale, on en reste à une politique du coup par coup, et on se prive d'un important effet levier.

C'est pourquoi le Conseil départemental élaborera un Plan stratégique pour le maintien et le redéploiement des commerces et services de proximité (aide au maintien du dernier commerce, projets innovants alliant services et commerces, soutien à l'acquisition de locaux, accès aux soins...). Dans le cadre de son élaboration, **il travaillera avec tous les partenaires ayant vocation à intervenir en fonction des domaines concernés**, par exemple l'Agence Régionale de Santé pour les enjeux d'accès aux soins, le Conseil régional en ce qui concerne le développement économique ou la gestion des fonds européens, ou encore les chambres consulaires ou associations concernées. Ainsi, **les outils financiers à même de permettre le déploiement de ce plan seront bien identifiés.**

Ce plan stratégique se déclinera en plans d'actions, à l'échelle de chaque Pays, avec un financement multipartenarial, pour permettre la mise en place de projets de territoires équilibrés et cohérents. Ce n'est pas celle ou celui qui sait le mieux faire appel aux subventions qui sera soutenu, mais bien celle ou celui qui en a le plus besoin, grâce à une démarche globale, transversale, et transparente.

Une solution de mobilité pour toutes et toutes : l'égalité d'accès aux transports.

Le Conseil général a fait beaucoup pour développer les transports en commun en Sarthe, notamment via le réseau des TIS, adossé à une tarification très incitative. Mais il reste encore énormément à faire pour permettre à chacun et chacune d'avoir une solution pour se déplacer, et ne pas se retrouver en difficulté sociale faute de moyen de transports.

Demain, il est fort probable que le Conseil départemental, compte tenu de la réforme territoriale en cours, ne soit plus seul en charge de la gestion des transports en zone

rurale. Les textes actuels prévoient que la coordination des transports se fera au niveau régional, le Conseil régional pouvant déléguer une partie de ses compétences. Si ceci est de nature à assurer un meilleur maillage des transports et à garantir une meilleure égalité d'accès aux transports, notamment pour les bassins de vie situés sur plusieurs départements, il faudra que les Conseils départementaux assurent la transition du mieux qu'ils peuvent, en coordination étroite avec les Régions.

Dans le cadre des compétences qui seront attribuées aux Conseils départementaux, voici les axes que nous soutiendrons :

Renforcer les complémentarités villes/campagnes : au lieu d'opposer l'espace rural au monde urbain, nous prôtons la coopération active entre les différentes collectivités pour passer au plus vite du "tout voiture" à des modes de transports alternatifs. Voici quelques propositions :

-> établissement d'un ticket unique TER-TIS-SETRAM (c'est-à-dire : trains régionaux, cars départementaux, bus et tramway mancaux), pour faciliter à chacun le passage d'un mode de transport à l'autre ;

-> participation à la création d'un Pass mobilité intermodal TER-TIS-SETRAM pour les personnes sous le seuil de pauvreté ou au chômage afin de leur ouvrir une meilleure accessibilité aux tarifications existantes ;

-> amélioration de certains arrêts des TIS sur la ville du Mans : avenue de Paderborn, et d'autres, poursuite des recherches de complémentarités TIS/SETRAM ;

-> cohérence et continuité des itinéraires cyclables autour de l'agglomération mancelle ;

-> travail sur l'intermodalité avec le vélo, pour permettre par exemple à des personnes en campagne de prendre les TIS avec leur vélo pour après circuler dans l'agglomération.

Irriguer le territoire de modes doux ou collectifs : nous renforcerons le réseau départemental de bus (ouvertures de lignes transversales entre les villes moyennes, sans passer par Le Mans, cadencement et amplitudes horaires, minibus de rabattement vers les gares, accessibilité aux personnes à mobilité réduite) et étudierons les complémentarités possibles entre cars scolaires et cars TIS.

Nous soutiendrons l'élaboration d'un schéma départemental mettant en cohérence les modes de déplacement doux (pistes cyclables, véloroutes, cheminements pédestres), dans le périurbain et en milieu rural, avec création systématique d'itinéraires cyclables sécurisés entre les centre-bourgs et les gares ou les arrêts TIS (puis embarquement possible des vélos dans les cars). Ce schéma intègrera le tourisme via le développement d'itinéraires cyclables le long des cours d'eau et vers les lieux touristiques.

Nous soutiendrons l'accès aux nouvelles mobilités :

-> en accompagnant la structuration des mobilités partagées (auto-partage, autostop participatif, ...) ;

-> en faisant du covoiturage un véritable outil de mutualisation des déplacements, notamment pour les entreprises, administrations et zones d'activités où le nombre d'employés présents facilite ce type de démarches ;

-> en élaborant un « plan de déplacement collectivité », en collaboration avec les agents de la collectivité et les élus, pour un Conseil départemental plus économe et exemplaire ;

-> en étudiant la possibilité pour des personnes isolées de pouvoir accéder à des places non occupées dans les transports scolaires afin de rejoindre les pôles locaux de communication.

Priorité aux infrastructures existantes et utiles au plus grand nombre : pour nous, écologistes, aucun financement départemental ne doit être accordé au projet de nouvelle ligne à grande vitesse Rennes-Le Mans. Au contraire, nous plaiderons pour que le Conseil départemental, en lien avec la Région, porte le projet de réouverture de la ligne de proximité La Flèche-La Suze et de modernisation des lignes ferroviaires traversant notre département.

Au nom de la sécurité et du désenclavement rural, le Conseil départemental doit assumer pleinement ses compétences d'entretien des routes. Cependant nous prônons l'arrêt de toute expansion, nécessairement extrêmement coûteuse, du réseau routier, la priorité étant l'amélioration du réseau existant.

Nous poursuivrons aussi le travail engagé en matière d'**accessibilité aux transports collectifs**, en travaillant sur l'inter modalité pour sortir du binôme bus/voiture

Relocaliser l'économie, favoriser et structurer les circuits-courts.

Pour nous, les circuits courts ne sont pas qu'une niche pour quelques paysans, mais bien un outil à la fois de développement économique durable et d'aménagement du territoire, en favorisant les commerces et services de proximité. En effet, pour assurer l'égalité des territoires, il est nécessaire de maintenir, dans nos bourgs et nos quartiers, les emplois qui garantissent leur dynamisme. En plus de l'accès aux services de base, les écologistes travailleront donc à la structuration de filières en circuits courts intenses en emplois qui permettent aux territoires de gagner en autonomie. Les restaurants des collèges, hôpitaux, maisons de retraite peuvent assurer aux producteurs locaux les débouchés stables dont ils ont besoin pour initier leur activité.

Le Conseil départemental peut aider directement à la structuration des circuits courts, notamment en **encourageant les bonnes pratiques dans la restauration collective comme les collèges, hôpitaux ou EHPAD**. Cette politique de restauration collective responsable doit s'accompagner d'une action de formation et d'acquisition des outils nécessaires pour les équipes de cuisine, et d'un travail conséquent pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, nous visons 40% d'aliments biologique ou locaux sans OGM d'ici la fin du mandat.

Pour ce faire, il faudra **accompagner la mise en place de plateformes territoriales pour répondre à la demande**, si possible sous le format de SCIC, pour favoriser le travail en commun entre les acteurs économiques et les collectivités. Cette action sera menée en partenariat avec les autres acteurs publics du territoire.

En parallèle, **un soutien doit être apporté aux artisans**, avec un appui particulier aux productions emblématiques du département. La promotion et le soutien aux fêtes et autres manifestations centrées sur la mise en marché des produits locaux est aussi un

soutien utile à l'élargissement de leur accessibilité, à condition que cela ne se limite pas à des manifestations folkloriques, mais s'appuie sur un vrai développement de la production et de la transformation locale.

Le soutien à la relocalisation de l'économie doit compléter notre action pour maintenir sur les territoires des points de contact entre les services publics et les citoyens. Ces points de contact doivent servir de point d'appui à des services commerciaux qui ensemble rendent le territoire vivant. Ces points de contact prennent des formes multiples qu'il faut soutenir : marchés paysans, coopératives de vente ou d'achat de produits agricoles locaux et /ou bio, points de dépôt, vente directe, etc. Toutes ces formes de commerces alimentaires doivent être suivies, aidées et accompagnées avec une attention particulière aux équipements nécessaires au respect de la réglementation, souvent défavorable à ces commerces : prises électriques sur les marchés, équipements de présentation ou de maintien de la chaîne du froid, traçabilité des produits présentés, mutualisation de services annexes aux produits (recettes, savoir-faire, règles d'usage, etc.).

La structuration des circuits courts passe aussi par **la maîtrise du foncier** et l'aide à l'installation de producteurs de produits locaux : maraîchers, éleveurs, arboriculteurs, céréales traditionnelles, boulangers paysans, huiles typiques, sauces et préparations diverses, produits transformés ou semi-transformés.

Valoriser la Sarthe et développer l'écotourisme.

Notre département dispose d'un fort potentiel touristique de par sa situation géographique, aux portes du bassin parisien, de la Normandie et de la Bretagne, mais aussi de par sa richesse naturelle et culturelle.

Le Conseil général a lancé une dynamique intéressante, en lien avec Sarthe Développement, mais aussi les Pays et les intercommunalités pour développer le tourisme et faire connaître notre territoire, par exemple le travail sur le tourisme fluvial et la mise en vélo du département. **Nous nous appuyerons donc sur le schéma départemental de développement touristique 2012-2016, élaboré avec tous les acteurs concernés par la question, pour faire progresser l'ancrage touristique de la Sarthe.**

Il reste cependant encore beaucoup à faire. Quiconque aura essayé d'organiser un week-end touristique en Sarthe se sera rendu compte de la profusion et de l'éparpillement des informations, de la difficulté à élaborer des circuits cohérents, à savoir que voir, où et quand, face à une somme de « petits » sites à visiter sans accompagnement. **Nous apporterons donc une attention particulière à la coordination et la lisibilité des actions.**

Pour un très haut débit accessible à toutes et tous.

L'accès aux ressources numériques est un sujet majeur d'aménagement du territoire et de confort des sarthoises et des sarthois. **Le conseil départemental doit accélérer le déploiement de la fibre optique ou accompagner la montée en débit dans les endroits où cette solution est plus rapide et plus pertinente.** Et ceci dans une dynamique d'accompagnement des collectivités locales, au coût le plus adapté aux besoins réels.

Mais la Sarthe doit aussi prendre toute sa place pour **développer les programmes formant les enfants comme les adultes aux usages de l'internet.** L'éducation au numérique est aujourd'hui une priorité, à la fois du point de vue du développement personnel de chacun et chacune, pour des usages respectueux de soi et des autres, mais aussi pour participer aussi à ce vivre ensemble là.

Le **déploiement de la fibre optique dans les zones d'activités économiques** doit aller jusqu'aux entreprises qui le souhaitent, afin de limiter le coût d'accès de ces dernières.

Non aux gaspillages et projets inutiles.

Trop de zones d'activités aménagées avec l'argent du contribuable sont encore vides aujourd'hui, d'autres deviennent des friches à la charge des collectivités, des centaines d'hectares d'espaces naturels et agricoles sacrifiés sous le bitume et le béton. Optimisons l'existant et arrêtons les projets inutiles comme Family Village 2, Auvours ou Béner !

Gouvernance, éthique et pouvoir citoyen

Abstention, perte de confiance dans l'action politique et dans les élu-es suite à des "affaires", incompréhension concernant les différents échelons de collectivités. **Les citoyens et citoyennes aspirent au renouvellement des pratiques politiques et démocratiques** (transparence, implication des citoyens dans la prise de décisions, place des initiatives citoyennes - associations, collectifs - dans l'action publique).

Les écologistes ont toujours été en pointe sur ces sujets, et ont été les premiers, via la loi Voynet de 1999, à institutionnaliser la démocratie participative, qui adosse aux Pays des Conseils de développement où siègent des représentants de la société civile. Pour nous, un élu ne signifie pas disposer **d'un blanc-seing pour la durée de son mandat, mais nous met en responsabilité pour animer le débat public, mettre en place les conditions de la décision collective.**

Les écologistes plaident pour la disparition des départements, qui pour eux et l'échelon superflu, et la répartition de leurs compétences entre des intercommunalités fortes, à l'échelle des Pays, et les Régions. Notre présence dans cette élection n'est pourtant pas incohérente. Car **nous avons fait le choix d'investir les institutions pour initier le changement de l'intérieur**, en parallèle de leurs actions sur le terrain et dans les associations. **Les Conseils généraux, comme on peut le voir tout au long de ce programme, ont aujourd'hui encore des compétences essentielles sur les questions de solidarités et d'insertion. Ils sont donc encore un échelon sur lequel s'appuyer pour faire avancer la transition écologique sur les territoires.**

Notre défi sera donc de rénover l'institution départementale telle qu'elle existe aujourd'hui, et de préparer l'avenir, c'est-à-dire aussi l'évolution institutionnelle nécessaire à la suppression progressive des Conseils départementaux. Nous devons mettre en place une organisation capable de mettre en œuvre des politiques efficaces reposant sur des services fonctionnels, transférables sans trop de difficulté, ni pour les agents ni pour les usagers, à d'autres collectivités.

Les territoires doivent aussi s'impliquer pour nourrir et éclairer les décisions des autres échelons institutionnels. Ceci est d'autant plus vrai au vu de la nécessité de réorienter les politiques nationales et européennes. Nous ne pouvons pas nous cantonner dans une forme d'impuissance accusant, parfois à tort, parfois à raison, les décideurs nationaux et européens de tous nos maux. Soyons actifs et investissons tous les terrains. Et pour cela, pas besoin de cumuler ! Au contraire, il faut un engagement à temps plein. En tant qu'élu-e-s du Conseil départemental, nous engagerons à tous les niveaux, à travers les réseaux d'élu-e-s notamment, pour changer la donne.

Nos propositions phares

Un Conseil départemental à l'épreuve des citoyens et citoyennes.

Le mode de scrutin actuel est particulièrement anti-démocratique, il favorise le bipartisme et impose aux autres formations – si elles souhaitent avoir des élu-es – de conclure des accords électoraux avec les premières. Résultat des courses : plus de la moitié des électeurs et électrices se voient imposer des élu-e-s qu'ils n'ont pas choisis et n'ont personne pour les représenter. C'est pour éviter ce déséquilibre que nous souhaitons mettre en place la proportionnelle pour cette élection via un scrutin de liste départementale.

Cette réforme n'est malheureusement pas pour aujourd'hui. En attendant, les nouveaux Conseillers généraux peuvent mettre en place des règles et expérimentations pour redonner de l'espace aux citoyens et citoyennes.

En dehors des périodes électorales, les écologistes proposent, pour favoriser la démocratie et l'implication des citoyens :

-> de toujours pousser à plus de **transparence dans les instances politiques**, avec la **mise en place de retransmissions en différé des séances de l'assemblée départementale**, pour permettre à chacun et chacune de manière simple et souple de s'informer et participer à la vie politique de son département.

-> d'**instaurer des conseils de citoyens/usagers des services du conseil général à l'échelle des cantons**, pour les accompagner tout au long de leur mandat. Ce sera aussi un lieu pour faire le bilan régulier des actions du Conseil départemental et envisager les évolutions nécessaires. **C'est aussi dans ce cadre-là, si la dotation des Conseillers départementaux existe toujours, que sera établie sa grille d'attribution et le comité de sélection**, pour une répartition transparente de l'enveloppe, en fonction de critères d'intérêt général.

-> d'**instaurer le droit d'interpellation des citoyens** : à partir d'une pétition signée par 5% d'habitant-e-s issus de plus de 10% des communes du département, la demande est abordée en séance publique du conseil départemental.

-> d'**expérimenter le droit de référendum d'initiative locale** : à partir d'une demande signée par 15% d'habitant-e-s issus de plus de 20% des communes du département. Le référendum peut être une fausse bonne idée, et devenir une manipulation collective, s'il n'est pas accompagné d'un réel débat public, avec des informations plurielles et une dynamique d'éducation populaire. Il conviendra donc de bien choisir la méthode pour créer un réel espace de démocratie.

-> en lien avec les Pays, de **réunir régulièrement les Conseils de développements de Sarthe**, pour les mobiliser sur les politiques départementales et avoir leur regard sur notre action.

-> nous opterons pour la plus grande **transparence dans les indemnités perçues** par les conseillers et conseillères départementaux et engagerons une réflexion sur le montant de ces indemnités, avec une **réduction moyenne de 20%** de celles-ci. En effet, avec le redécoupage des cantons, ce ne sont plus 40 conseillers départementaux mais 42 qui seront présents à l'Assemblée départementale. Dans un contexte de réduction de budget et de réorganisation territoriale pour faire des économies, l'augmentation du nombre d'élus, et les surcoûts que cela représente n'est pas souhaitable. C'est pour cela que nous souhaitons réduire les indemnités des élus, afin de contenir les charges supplémentaires. De plus, un conseiller général de base (sans délégation ni responsabilité particulière) dispose aujourd'hui d'une indemnité importante (1800 € net) comparée à celle d'un élu municipal de base d'une grande ville comme Grenoble (300 € net). Sans délégation, comment un élu peut-il justifier une indemnité comparable à un salaire médian ? D'autant plus si cet élu exerce d'autres mandats...

Cette réduction globale permettra une économie de 150 000 € par an qui sera utilisé pour soutenir les réseaux de l'économie sociale et solidaire dans le domaine de l'insertion.

Dans le cas où des élus écologistes seraient élus sans avoir la majorité et avec une délégation de base, 25% de l'indemnité nette de chaque élu écologiste sera récoltée dans une caisse pour ensuite via un conseil des citoyens, le reverser pour des projets associatifs. Ce pourcentage sera de 15 % si cet élu a des responsabilités particulières au sein du Conseil général et exerce un autre mandat politique. Si cet élu a des responsabilités au Conseil général et n'exerce pas d'autre mandat politique, il gardera ses indemnités en intégralité.

Un Conseil départemental qui prépare l'avenir institutionnel.

La réforme territoriale en cours montre la difficulté à faire bouger les lignes. Mais son échec n'empêche pas le passage à l'action et la préparation de l'avenir, notamment par voie de conventionnements. Nous solliciterons donc notre droit à l'expérimentation et, en lien étroit avec les élu-e-s locaux et les conseillers régionaux, nous travaillerons à une meilleure organisation des collectivités locales, en dépassant les considérations partisans à visée électoraliste. La Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), créée par la loi MAPTAM, pourra être le lieu de ce débat. Dans cette démarche, il sera important d'associer les acteurs et actrices du territoire, notamment à travers le Conseil économique et social environnemental régional (CESER) et les Conseils de développement.

Ainsi, nous souhaitons, dans le cadre de cette expérimentation :

-> **contribuer au renforcement des intercommunalités, en leur déléguant certaines des compétences du Conseil départemental, et avec les moyens afférents**, pour traiter au bon niveau certaines compétences comme le ramassage scolaire. Il s'agira aussi de se reposer sur l'échelon intercommunal pour territorialiser au maximum nos politiques de solidarités. Pour faciliter ce travail, il y aura des Conseillers

départementaux délégués à la coopération territoriale, sur la base du schéma départemental de coopération intercommunale.

-> nous entreprendrons également un travail conséquent de **coordination avec le Conseil régional**, pour veiller à la bonne coordination de nos politiques publiques et à leurs complémentarités pour éviter les doublons et simplifier le paysage administratif.

-> mettre en place un **système d'instruction unique des dossiers de demandes de subvention**. Aujourd'hui, certains projets sont financés par deux voire trois partenaires publics, et à chaque fois, autant de dossiers à remplir et d'équipes derrière pour les traiter. Cette multiplication de strates administratives et un gaspillage de temps et d'argent. Nous travaillerons donc, dans les domaines identifiés de financements croisés, à un dossier unique, et un service instructeur cible pour tous les partenaires.

Un Conseil départemental politiquement engagé.

Etre élu-e d'une collectivité, ce n'est pas simplement gérer des politiques publiques. Cela donne une légitimité, et donc une responsabilité, à s'investir sur des questions politiques qui impactent notre territoire, même si nous n'avons pas directement de pouvoir de décision dans les domaines concernés, ou peu.

Avec des écologistes en responsabilité, votre Conseil départemental s'engagera pour vous assurer un avenir meilleur :

-> Nous adopterons une **politique financière qui exclura les recours aux prêts toxiques et bannira de nos partenaires financiers les établissements ayant des filiales dans des paradis fiscaux et judiciaires**. Cette action, adossée à celle des autres collectivités déjà engagées, pèse.

-> **La Sarthe deviendra zone Hors TAFTA**. Personne ne demande notre avis sur les négociations en cours, entre l'Union européenne, le Canada et les Etats-Unis, sur les traités transatlantiques. Pourtant, s'ils devaient être adoptés, ils nivelleraient encore plus par le bas l'action publique et nous soumettraient à une concurrence encore plus féroce, au détriment des enjeux de santé et d'environnement, mais aussi de l'économie locale et des emplois sur notre territoire. Affirmer notre opposition à ces accords ultra-libéraux et nocifs est essentiel.

-> **Un département impliqué dans les politiques européennes**. Beaucoup de décisions sont prises à Bruxelles, mais nous regardons les trains passer. Nous nous engageons à nous impliquer dans les différents réseaux de collectivités pour faire entendre notre voix et peser dans les décisions.

L'autonomie au cœur de l'éducation dans les collèges.

De la petite enfance à la majorité, nous souhaitons mettre en place une politique cohérente fondée sur l'épanouissement, l'autonomie et la lutte contre la pauvreté des enfants. Parmi nos différentes propositions, il y a la mise en place de **budgets participatifs géré par tous les acteurs** (collégiens, personnels, parents d'élèves, élus locaux, associations) qui porterait à la fois sur les bâtiments, la vie interne et la vie du quartier, pour renforcer l'inclusion de toutes et tous à la réussite éducative des collégiennes.

En effet, la coopération entre les acteurs permet de poser des diagnostics partagés, de travailler la cohérence et la continuité éducative et d'imaginer des réponses aux difficultés des élèves et de leurs familles, de proposer des projets dans lesquels les jeunes sont parties prenante, y compris en dehors du temps scolaire. Elle peut se traduire par l'utilisation des bâtiments hors temps scolaire ou la création de Centres de Loisirs Associés aux Collèges (CLAC) dans les zones rurales, ou les zones urbaines prioritaires.

Nous renforcerons **les actions innovantes développées dans les collèges relevant de l'Éducation prioritaire et pour les collégiens en difficulté. L'illettrisme**, véritable discrimination sociale, nécessite des actions déterminées pour la maîtrise de l'écriture, de la lecture et du calcul. Fondées sur une identification pointue des besoins, elles seront conduites en concertation avec les équipes pédagogiques, les acteurs de l'éducation populaire, les fédérations de parents d'élèves et les collectivités locales.

Le Conseil départemental soutiendra activement, en lien avec le Conseil régional responsable des lycées et de l'apprentissage, l'aide à l'information et à l'orientation des élèves de 4ème et de 3ème. Il financera **la lutte pour « l'accrochage scolaire »** : accompagner de près les adolescents qui décrochent à un moment de leur parcours est essentiel aux yeux des écologistes.

Nous voulons faire des collèges **des lieux culturels et sportifs ouverts**, en favorisant la mise en œuvre dans les projets pédagogiques des actions visant à donner aux établissements un rayonnement local, particulièrement vers le jeune public : spectacles, manifestations sportives et éducatives, conférences, clubs nature... Des partenariats avec les collectivités locales faciliteront l'utilisation des bâtiments hors temps scolaire (Maison des collégiens, accueil des familles, salles de spectacles, équipements sportifs, AMAP, rencontres intergénérationnelles, activités citoyennes...) dans le respect des contraintes des établissements.

Redonner du pouvoir d'agir aux citoyens et citoyennes, place à l'innovation sociale !

Pour les écologistes, l'innovation, bien souvent, ne vient pas d'en haut, mais des territoires. Nous souhaitons que la Sarthe devienne un véritable laboratoire d'innovation et souhaitons soutenir les projets permettant d'entrer en transition sociale et écologique, de redonner du pouvoir d'agir.

Par exemple, chacun et chacune d'entre nous, par ses choix de consommation, a le pouvoir de changer la donne. Nous soutiendrons ainsi **les projets de création de**

monnaies locales complémentaires pour relocaliser l'économie, écarter les circuits financiers et freiner la spéculation.